

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 DECEMBRE 2025

V- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport n° 2 : Approbation de la Convention entre la Région, le GAL et les EPCI du périmètre du Pays d'Armagnac pour la mise en place d'aides économiques dans le cadre des aides LEADER

Madame la Présidente demande au Conseil communautaire d'approuver la convention type entre la Région, le PETR du Pays d'Armagnac, structure porteuse du GAL du Pays d'Armagnac, et les structures intercommunales de son périmètre pour la mise en place d'aides économiques dans le cadre spécifique des contreparties nationales aux aides LEADER (ci-jointe) et à autoriser la Présidente à signer la convention.